

Pages spirituelles d'Ibn Taymiyya

III. Des droits de l'homme sur Dieu ?

À l'époque des droits de l'Homme, il est bon de se rappeler qu'un des plus anciens traités de mystique musulmane, écrit par le maître soufi al-Hârith al-Muhâsibî (Basra, 165/781 - Baghdâd, 243/857), a pour titre : « Le livre de l'observance des droits de Dieu » (*Kitâb al-ri'âya li-huqûq Allâh*)¹. Dieu a en effet, sur Ses serviteurs, des droits qu'ils ont l'ordre de respecter et d'observer, notamment qu'ils L'adorent et ne Lui associent rien.

Peut-on, inversement, penser que les humains ont sur Dieu quelque droit ? Les théologiens classiques de l'Islam se sont parfois opposés sur cette question. Pour Ibn Taymiyya, la réponse est à la fois oui et non. Et elle implique, dans chaque cas, de bien préciser ce que l'on veut dire.

Non, les hommes n'ont aucun droit sur Dieu si l'on envisage de tels droits par analogie à ceux que les hommes peuvent avoir les uns sur les autres. Ainsi, une vie de piété, de savoir et de vertu n'oblige en rien le Très-Haut et ne garantit nullement l'entrée au Paradis. La religion n'est pas une opération commerciale. En réalité, nous ne faisons quelque chose de bien que parce que Dieu nous fait la faveur de nous donner la foi et nous donne la grâce d'accomplir le bien en question. Par ailleurs, nul n'entrera au Paradis en vertu seulement de son agir, sans faire l'objet de la miséricorde et du pardon divins. C'est là une des différences entre le Créateur et le créé. Il en est d'autres et Ibn Taymiyya de saisir l'occasion d'en évoquer une demi-douzaine.

Ceci dit, oui, les hommes ou, plus précisément, les croyants vertueux ont néanmoins quelques droits sur Dieu : l'accomplissement de Ses promesses, être aidés à vaincre, faire l'objet de Sa miséricorde, ne pas être tourmentés par Lui, ne pas subir d'injustice de Sa part... La raison n'est cependant pas qu'ils auraient 'arraché' ces droits à Dieu mais que le Très-Haut Se les est imposés à Lui-même en leur faveur, par sagesse, miséricorde et justice.

L'Islam, c'est croire en la primauté absolue de Dieu : Il est la source, et du moindre bien que nous puissions accomplir, et du moindre « droit » que nous ayons sur Lui. L'Islam est par ailleurs un appel toujours renouvelé à l'action : jusqu'à notre dernier souffle, à nous de nous mettre en situation de bénéficiaire effectivement de nos droits de serviteurs du Très-Haut, par une vie de foi et de vertu.

TRADUCTION²

Dieu, disent d'aucuns, S'est prescrit à Lui-même la miséricorde et Il S'est imposé à Lui-même un droit en faveur de Ses serviteurs croyants, tout comme Il S'est interdit à Lui-même l'injustice. Cela ne Lui a été imposé par aucun [être] créé et ce n'est pas à concevoir par analogie à Ses créatures. C'est, au contraire, en raison de Sa miséricorde, de Sa sagesse et de Sa justice qu'Il S'est prescrit à Lui-même d'être miséricordieux et S'est interdit à Lui-même d'être injuste. Ainsi dit-Il dans le *hadîth* authentique et divin : « Ô Mes serviteurs ! Je Me suis interdit l'injustice à Moi-même et Je l'ai rendue interdite entre vous. Ne soyez donc pas in-

justes les uns avec les autres³. » Il dit aussi – Exalté est-Il ! : « Votre Seigneur S'est prescrit à Lui-même la miséricorde⁴. » Le Très-Haut dit aussi : « C'était un droit [qu'ils avaient] sur Nous qu'aider les croyants à vaincre⁵. » Dans les deux *Sahîhs*⁶ il est rapporté d'après Mu'âdh⁷, à propos du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – qu'il a dit : « Ô Mu'âdh, sais-tu ce que Dieu a comme droit [214] sur Ses serviteurs ? » – « Dieu et Son Messenger sont plus savants », dis-je. « Le droit qu'Il a sur eux, c'est qu'ils L'adorent et ne Lui associent rien. Ô Mu'âdh, sais-tu ce que les serviteurs ont comme droit sur Dieu quand ils agissent ainsi ? » – « Dieu et Son Messenger sont plus savants », dis-je. « Le droit qu'ils ont sur Lui, c'est qu'Il ne les tourmente pas. » Suivant ces paroles, les prophètes de [Dieu] et Ses serviteurs vertueux ont donc, sur Lui – Loué est-Il ! –, un droit qu'Il S'est imposé à Lui-même, en [nous] en informant⁸. Et selon ces deuxièmes [paroles]⁹, ils ont droit à ce de l'effectivité de quoi Il [nous] a informés, quand bien même il n'y a point là de cause qui l'exige.

Adorer Dieu ne donne aucun droit sur Lui

Quiconque dit que le créé n'a pas, sur le Créateur, de droit en vertu duquel Lui adresser une demande – ainsi rapporte-t-on que le Dieu Très-Haut dit à David : « Et quel droit tes pères ont-ils sur Moi ? – [dit quelque chose de] vrai si on entend par là que le créé n'a pas, sur Lui, de droit [conçu] par analogie et eu égard au créé – à l'instar [des droits] que les créatures ont nécessairement sur les créatures et, ceci, comme le pensent les ignorants parmi [Ses] serviteurs : sur Dieu – Loué est-Il ! –, ils auraient un droit en vertu de l'adoration qu'ils [Lui témoignent] ! ?

C'est que les âmes de l'Âge de l'Ignorance (*jâhîlî*)¹⁰ s'imaginent que l'homme, par son adoration et sa science, en vient à avoir sur Dieu un droit du genre de ceux que les créatures en viennent à avoir sur les créatures. À l'instar de ceux qui servent leurs rois et leurs maîtres, attirant vers eux ce qui est utile et repoussant d'eux ce qui est nocif, les uns restant là à réclamer d'être compensés et rétribués pour la chose et disant aux [autres], lorsqu'ils sont rudoyés par eux ou qu'ils les voient se détourner d'eux : « N'ai-je pas agi ainsi ? » Ils leur présentent comme une faveur ce qu'ils ont fait avec eux. Et s'ils ne le disent pas de la langue, cela se trouve en leur âme.

S'imaginer quelque chose de semblable à propos du Dieu Très-Haut relève de l'ignorance de l'homme et de son injus-

3. Début du *hadîth qudsî* dit d'Abû Dharr al-Ghifârî. Voir MUSLIM, *al-Sahîh, Birr* (Const., t. VIII, p. 17 ; *Âlam*. 4674).

4. Coran, *al-An'âm* - VI, 54.

5. Coran, *al-Rûm* - XXX, 47.

6. Voir AL-BUKHÂRÎ, *al-Sahîh, Isti'dhân* (Boulaq, t. VIII, p. 60 ; *Âlam*. 5796) ; MUSLIM, *al-Sahîh, Imân* (Const., t. I, p. 43 ; *Âlam*. 43).

7. Mu'âdh b. Jabal al-Ansârî l-Khazrajî, Compagnon mort à Damas en 18/639.

8. À savoir ne pas être tourmentés par Dieu, victimes d'injustice de Sa part, s'ils L'adorent et ne Lui associent rien.

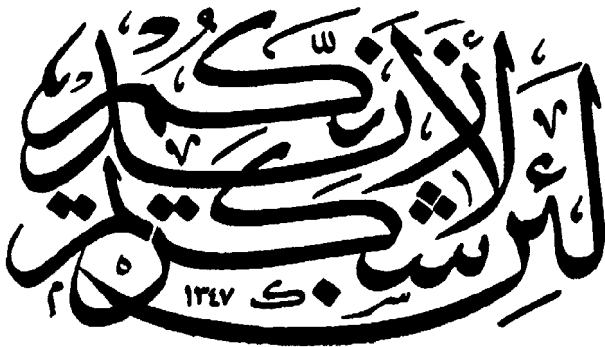
9. À savoir le verset coranique *al-An'âm* - VI, 54 : « Votre Seigneur S'est prescrit à Lui-même la miséricorde. »

10. L'époque préislamique.

1. Voir 'Abd al-Halîm MAHMÛD, *Al-Muhâsibî, un mystique musulman religieux et moraliste*, Paris, Geuthner, 1940.

2. Je traduis un extrait d'IBN TAYMIYYA, *Majmû' al-Fatâwâ*, éd. IBN QÂSIM, t. I, p. 213, l. 12 - p. 218, l. 8.

tice. Voilà pourquoi Il a exposé – Loué est-Il ! – que l'utilité de l'action de l'homme se rapporte à lui-même et que Dieu est suffisamment riche pour Se passer de la création. Il en est ainsi dans Ses paroles – Très-Haut est-Il ! : « Si vous agissez bellement, vous agissez bellement pour vous-mêmes. Et si vous agissez mal, c'est à votre rencontre¹ ! » Dans ces paroles aussi – Très-Haut est-Il ! : « Celui qui agit vertueusement, c'est pour lui-même. Celui qui agit mal, c'est contre lui-même. Ton Seigneur n'est pas injuste envers [Ses] serviteurs². » Il y a aussi Ses paroles : « Si vous mé croyez [215], Dieu est assurément assez riche pour Se passer de vous et Il n'agrée pas, pour Ses serviteurs, la mécréance. Si vous remerciez, Il agrée cela pour vous³. » Et Ses paroles – Très-Haut est-Il ! : « Qui remercie, remercie seulement pour lui-même. Et qui mécroit..., mon Seigneur est riche, généreux⁴ ! » Le Très-Haut a aussi dit, dans l'histoire de Moïse – sur lui la paix ! : « Si vous remerciez, Je vous donnerai assurément plus. Et si vous mé croyez..., intense est vraiment Mon tourment. » – « Si vous mé croyez, dit Moïse, vous et l'ensemble de ceux qui sont sur la terre..., Dieu est vraiment riche, digne de louange⁵ ! » Le Très-Haut de dire aussi : « Que ne t'attristent pas ceux qui se ruent dans la mécréance: ils ne nuiront en rien à Dieu⁶. » Et [Dieu] de dire aussi – Très-Haut est-Il ! : « Pour Dieu, aux hommes incombe le pèlerinage de la Maison – à quiconque est capable d'y aller. Et qui mécroit..., Dieu est assurément suffisamment riche pour Se passer des mondes⁷. »



« Si vous remerciez, Je vous donnerai assurément plus...⁸ »

Il l'a aussi exposé – Glorifié est-Il ! –, Il est celui qui accorde la faveur de l'action. Le Très-Haut de dire ainsi : « Ils te présentent comme une faveur de s'être soumis. Dis : « Ne me présentez pas comme une faveur de vous être soumis. Dieu, bien plutôt, vous fait la faveur de vous avoir guidés à la foi, si vous êtes véridiques⁹. » Le Très-Haut de dire aussi : « Sachez qu'il y a parmi vous le Messager de Dieu: s'il vous obéissait en maintes choses, vous en pâtiriez. Dieu, cependant, vous a rendu la foi aimable, Il l'a ornée en vos coeurs et Il vous a rendu haïssables la mécréance, la perversité et la désobéissance. Tels sont les

bien-guidés, par une faveur de Dieu et une grâce. Dieu est savant, sage¹⁰. » Il y a aussi, dans le *hadith* authentique et divin¹¹ : « Ô Mes serviteurs ! vous ne parviendrez pas à Me nuire et ne Me nuirez donc pas, vous ne parviendrez pas à M'être utiles et ne me le serez donc pas. Ô Mes serviteurs ! vous fautez la nuit et le jour ; et Moi Je pardonne l'ensemble des péchés et Je ne fais pas attention. Demandez-Moi donc pardon et Je vous pardonnerai. Ô Mes serviteurs ! si le premier et le dernier d'entre vous, hommes et jinns, se trouvaient avoir le coeur le plus dépravé d'un seul homme parmi vous, cela ne diminuerait Ma royauté en rien. Ô Mes serviteurs ! si le premier et le dernier d'entre vous, hommes et jinns, se trouvaient avoir le coeur le plus pieux d'un seul homme parmi vous, cela n'accroîtrait Ma royauté en rien. Ô Mes serviteurs ! si le premier et le dernier d'entre vous, hommes et jinns, se tenaient en un seul endroit, qu'ils M'adressaient leurs demandes et que Je donnais à chaque homme parmi eux ce qu'il [Me] demande, cela ne diminuerait ce qu'il y a chez Moi que comme l'aiguille diminue la mer quand on l'y fait pénétrer¹² ! »

Six différences entre le Créateur et le créé

Entre le Créateur – Exalté est-Il ! – et le créé il y a, comme différences, des choses qui n'échappent pas à qui a la moindre clairvoyance.

Il y a notamment le fait que le Seigneur Très-Haut est suffisamment riche en Lui-même pour Se passer de ce qui est autre que Lui. Il est impossible qu'Il soit indigent d'autrui, sous quelque aspect que ce soit. Les rois et les maîtres des esclaves ont par contre besoin d'autres qu'eux, ils ont obligatoirement besoin d'eux.

Il y a aussi le fait que le Seigneur Très-Haut, alors même qu'Il aime les actions vertueuses, est content et Se réjouit du remord de ceux qui reviennent [vers Lui], est celui qui crée [tout] cela et le rend aisé. Ce qu'Il aime et ce dont Il est content ne se produit que de par Sa puissance et Son vouloir. Ceci est manifeste, selon la doctrine des adeptes de la Tradition et de la Communion, qui confessent que Dieu est celui qui comble Ses serviteurs de la grâce de la foi, à la différence des partisans du pouvoir humain (*qadariyya*)¹³. Ce que le créé aime se produit par contre pour lui de par l'action d'autrui.

Il y a encore le fait que le Seigneur Très-Haut a ordonné aux serviteurs ce qui est bon pour eux et leur a prohibé ce qui les corrompt, ainsi que Qatâda¹⁴ l'a dit : « Dieu n'a pas ordonné aux serviteurs ce qu'Il leur a ordonné parce qu'Il au-

10. Coran, *al-Hujurât* - XLIX, 7-8.

11. Suite du *hadith qudsî* dit d'Abû Dharr al-Ghifârî. Voir MUSLIM, *al-Sahîh, Birr* (Const., t. VIII, p. 17 ; 'Ālam. 4674) ; IBN HANBAL, *al-Musnad*, t. V, p. 154 ('Ālam. 20451).

12. En ce sens que la mer est privée de l'infime espace occupé par l'aiguille.

13. *Qadariyya* vise ici, non les partisans du *qadar* ou « décret » divin, c'est-à-dire de la prédétermination, mais ceux du *qadar* au sens de « capacité » (*qudra*), de « pouvoir » de l'homme sur ses actes, c'est-à-dire de libre arbitre. Voir J. VAN ESS, art. *Kadariyya*, in *Enc. de l'Islam*, Nouv. éd., t. IV, p. 384-388. Comparer avec IBN TAYMIYYA, *Wāsita*, ma trad., *Intermédiaires*, p. 10 : « Selon les Gens de la Tradition (*sunna*) en effet, Dieu est Celui qui donne la grâce d'accomplir le Bien tandis que, selon les *Qadariyya*, Il gratifie seulement de la puissance de la [chose, une puissance] valant pour les deux contraires. »

14. Exégète et traditionniste de Basra (60/680-117/735) ; voir Ch. PELLAT, art. *Katâda b. Di'âma*, in *Enc. de l'Islam*, Nouv. éd., t. IV, p. 778.

1. Coran, *al-Isrâ'* - XVII, 6.

2. Coran, *Fussilat* - XLI, 46.

3. Coran, *al-Zumar* - XXXIX, 7.

4. Coran, *al-Naml* - XXVII, 40.

5. Coran, *Ibrâhîm* - XIV, 7-8.

6. Coran, *Âl 'Imrân* - III, 176.

7. Coran, *Âl 'Imrân* - III, 97.

8. Coran, *Ibrâhîm* - XIV, 7. Calligraphie en caractères *thuluthî*, 1347/1928.

9. Coran, *al-Hujurât* - XLIX, 17.

rait besoin d'eux. Il ne leur prohibe pas ce qu'Il leur a prohibé par avarice à leur égard. Bien plutôt, Il leur ordonne des choses qui leur sont utiles et Il leur prohibe des choses qui sont nocives pour eux. » [Il en va donc] différemment de [l'être] créé, qui ordonne à autrui ce dont lui[-même] a besoin et lui prohibe ce qu'il lui prohibe par avarice à son égard. Ceci également est manifeste, selon la doctrine des Anciens (*salaf*) et des adeptes de la Tradition, qui affirment Sa sagesse et Sa miséricorde et qui disent qu'Il n'a ordonné aux serviteurs que du bien, qui leur est utile, et qu'Il ne leur a prohibé que du mal, qui est nocif pour eux; à la différence des partisans de la coercition divine (*mujbira*)¹ qui disent qu'Il peut leur ordonner quelque chose de nocif pour eux et leur prohiber quelque chose qui leur serait utile.

Il y a également le fait que [Dieu] – Loué est-Il ! – est celui qui [nous] fait la grâce d'envoyer les messagers et de faire descendre les Écritures, celui qui nous gratifie de la capacité [d'agir] (*qudra*), des sens et du reste de ce par quoi se produisent le savoir et l'action vertueuse, celui qui guide Ses serviteurs, et il n'est de pouvoir et de force qu'en Lui. C'est pour cela que les gens du Jardin disent : « La louange au Dieu qui nous a guidés [217] à ceci. Nous n'aurions pas été guidés si Dieu ne nous avait pas guidés. Les messagers de notre Seigneur sont assurément venus avec la vérité². » Le créé n'est capable de rien de cela.

Il y a encore le fait que les grâces dont Il comble Ses serviteurs sont trop importantes pour être dénombrées. Si on supposait qu'adorer [Dieu], c'est [Le] rétribuer pour les grâces [reçues de Lui], l'adoration ne constituerait aucune reconnaissance pour la moindre d'entre elles. Comment [en irait-il autrement] alors que [L]'adorer est également une de Ses grâces ?

Il y a [enfin] le fait que les serviteurs ne cessent point de manquer, d'avoir besoin de Son absolution et de Son pardon. Nul en effet n'entrera dans le Jardin pour son action et il n'est personne qui n'ait des péchés, pour lesquels il a besoin du pardon de Dieu. « Si Dieu s'en prenait aux hommes pour ce qu'ils ont gagné, Il ne laisserait pas de bête sur le dos de la [terre]³ ! »

Les paroles du [Prophète] – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – « Nul d'entre vous n'entrera dans le Jardin pour (*bi-*) son action⁴ » ne contredisent pas ces paroles du Très-Haut : « ... en rétribution pour (*bi-*) ce qu'ils faisaient⁵ ». Ce qui est nié [dans ce *hadîth*] est en effet nié avec un « pour » (*bi-*) signifiant l'équivalence et la substitution, comme lorsqu'on dit : « J'ai vendu ceci pour (*bi-*) ceci ». Ce qui est affirmé [dans de tels passages coraniques] est [par contre] affirmé avec un « pour » (*bi-*) signifiant la cause (*sabab*). L'action n'est donc pas l'équivalent de la rétribu-

tion, alors même qu'elle est une cause de la rétribution. Voilà pourquoi celui qui a pour opinion qu'il a accompli ce qui lui incombait et qu'il n'a pas besoin du pardon du Seigneur Très-Haut et de Son absolution est un égaré. Ainsi est-il établi dans le *Sahîh*⁶, à propos du Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – qu'il a dit : « Nul n'entrera dans le Jardin pour son action » – « Même pas toi, ô Messager de Dieu ? » dirent [d'aucuns]. « Même pas moi », dit-il, « à moins que Dieu ne me couvre de miséricorde de Sa part, et de faveur ! » Il est aussi rapporté « ... [ne me couvre] de Son pardon ». Également relatif à ceci est le *hadîth* qui se trouve dans les *Sunan*⁷ et selon lequel le Prophète – Dieu prie sur lui et lui donne la paix ! – a dit : « Si Dieu tourmentait les habitants de Ses cieux et les habitants de Sa terre, Il les tourmenterait sans être, [par là], injuste envers eux. Et s'Il leur faisait miséricorde, Sa miséricorde à leur égard serait meilleure que leurs actions...⁸ »

Le serviteur a, sur Dieu, un droit que Dieu S'est imposé à Lui-même

Quiconque dit « Au contraire, le créé a un droit sur Dieu » [dit quelque chose de] vrai si on entend par là le droit de [218] l'effectivité duquel Dieu [nous] a informés⁹. Dieu est en effet véridique, Il « ne faillit pas au rendez-vous¹⁰ » et c'est Lui qui Se l'est imposé à Lui-même, en vertu de Sa sagesse, de Sa faveur et de Sa miséricorde.

Cet [individu] qui bénéficie de ce droit¹¹, quand il adresse une demande au Dieu Très-Haut en vertu du [dit droit], demande au Dieu Très-Haut de mettre Sa promesse à exécution. Ou bien il Lui adresse sa demande en vertu des causes (*sabab*) auxquelles [Dieu] a rattaché les effets (*musabbab*), telles les actions vertueuses ; ce qui est approprié. Quant à quelqu'un qui ne bénéficie pas de ce droit¹², lorsqu'il adresse une demande à [Dieu] en vertu de ce à quoi telle [autre] personne a droit, c'est comme s'il Lui adressait sa demande en vertu de la position de cette personne-là. Or c'est là une demande adressée en vertu d'une affaire étrangère à ce demandeur-ci : il n'a pas adressé sa demande à [Dieu] en vertu d'une cause [qui serait] appropriée à l'exaucement de son invocation.

Quant à adresser une demande à Dieu en vertu de Ses noms et de Ses attributs, qui exigent les actions qu'Il accomplit en faveur des serviteurs – guider, pourvoir, aider à vaincre –, ce sont là les [choses] les plus importantes en vertu desquelles adresser une demande au Dieu Très-Haut.

Traduction : Yahya M. MICHOT (Oxford)

6. Voir MUSLIM, *al-Sahîh*, *Qiyâma* (Const., t. VIII, p. 139-140) ; IBN HANBAL, *al-Musnad*, t. II, p. 256 ('*Âlam*. 11062)

7. Voir ABÛ DÂ'ÛD, *al-Sunan*, *Sunna* (éd. 'ABD AL-HAMÎD, t. IV, p. 225, n° 4699 ; '*Âlam*. 4077) ; IBN MÂJA, *al-Sunan* ; *Muqaddîma* (éd. 'ABD AL-BÂQÎ, t. I, p. 30, n° 77 ; '*Âlam*. 74) ; IBN HANBAL, *al-Musnad*, t. V, p. 182-183 ('*Âlam*. 20607).

8. Ibn Taymiyya ne cite pas la fin de ce *hadîth* mais écrit seulement : « ... le [reste du] *hadîth* ».

9. À savoir le droit à la miséricorde et à l'absence d'injustice que Dieu S'est imposées à Lui-même à l'égard de Ses serviteurs croyants. Voir le début du texte.

10. Coran, *Âl 'Imrân* - III, 9 ; *al-Ra'd* - XIII, 31 ; *al-Zumar* - XXXIX, 20.

11. Parce qu'il est un serviteur croyant.

12. Du fait qu'il n'est pas un serviteur croyant.

1. *Mujbira* ou *Jabriyya* sont les noms donnés par leurs adversaires à ceux qui, selon eux, « nient à l'homme la faculté d'agir au sens propre et l'imputent exclusivement à Dieu » ; les Ash'arites notamment ; voir A. F. AL-SHAHRASTÂNÎ, *Livre des religions et des sectes I*. Trad. avec introd. et notes par D. GIMARET et G. MONNOT, Louvain - Paris, Peeters - Unesco, « Collection Unesco d'oeuvres représentatives. Série arabe », 1986, p. 290-303 ; W. MONTGOMERY WATT, art. *Djabriyya*, in *Enc. de l'Islam*, Nouv. éd., t. II, p. 375.

2. Coran, *al-A'râf* - VII, 43.

3. Coran, *Fâtir* - XXXV, 45.

4. Voir colonne suivante, n. 6.

5. Voir Coran, *al-Sajda* - XXXII, 17 ; *al-Ahqâf* - XLVI, 14 ; *al-Wâqî'a* - LVI, 24.